

La version originale du présent Accord a été rédigée en ANGLAIS. Cette version traduite est proposée pour des raisons pratiques uniquement. En cas de divergence ou de conflit entre la version ANGLAISE et cette version traduite, quels qu'ils soient, la version ANGLAISE prévaut sur la version traduite, à tous égards. Pour consulter la version ANGLAISE actuellement applicable du présent Accord, veuillez Vous rendre sur www.minitab.com.

ACCORD DE LICENCE RELATIF A l'application de bureau MINITAB® STATISTICAL SOFTWARE

IMPORTANT – A LIRE ATTENTIVEMENT : CECI CONSTITUE UN ACCORD JURIDIQUE ENTRE VOUS EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE OU ENTITÉ SOUS LICENCE SIMPLE ("VOUS", "VOTRE", "VOS") ET MINITAB, LLC ("NOUS", "NOTRE", "NOS" OU "MINITAB") RÉGISSANT L'UTILISATION DU LOGICIEL SUSMENTIONNÉ ("LOGICIEL").

SI VOUS UTILISEZ LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR TOUS LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD ("ACCORD"). SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL.

TOUTE PERSONNE QUI ACCEPTE LE PRÉSENT ACCORD POUR UNE ENTITÉ COMMERCIALE AFFIRME QU'ELLE A ÊTE AUTORISÉE PAR CETTE DERNIÈRE A ACCEPTER LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD EN SON NOM.

VOUS AVEZ ACHETÉ ET/OU OBTENU UNIQUEMENT UNE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL CONFORMEMENT AUX TERMES APPLICABLES FIGURANT DANS LE PRÉSENT ACCORD. VOUS N'AVEZ PAS LA PROPRIÉTÉ DE CE LOGICIEL. VOUS N'AVEZ, N'ACQUÉREZ ET N'OBTENEZ PAS LA PROPRIÉTÉ DE CE LOGICIEL, NI DE DROIT DE PROPRIÉTÉ OU D'INTÉRÊT TANGIBLE LE CONCERNANT. VOUS N'AVEZ, N'ACQUÉREZ ET N'OBTENEZ PAS LE DROIT DE VENDRE OU DE REVENDRE CE LOGICIEL.

Les termes de cet Accord de licence ne s'appliquent pas si ce Logiciel Vous a été fourni en vertu d'un accord de licence écrit distinct exécuté par Vous-même et Minitab.

Le type de licence dont Vous bénéficiez et visé par le présent Accord figure dans la confirmation d'achat, le reçu et/ou la facture que Nous Vous avons envoyés. Tout bon de commande émanant de Vous est destiné à des fins pratiques uniquement et est soumis à la section 10.10 ci-incluse.

1. Informations de licence

1.1. Logiciel. Pendant la Période de validité de Votre licence, Nous Vous permettrons d'accéder au Logiciel afin de l'utiliser uniquement pour Vos besoins professionnels internes.

1.2. Configuration système requise. Il est de Votre responsabilité de fournir la Configuration système requise pour accéder au Logiciel et l'utiliser.

1.3 Environnements virtuels. Le Logiciel peut être utilisé dans certains environnements virtuels. Toutefois, les méthodes de virtualisation ne sont pas toutes prises en charge. L'utilisation du Logiciel dans des environnements virtuels se fera aux risques du titulaire de la licence.

2. Utilisation du Logiciel ; restrictions générales

2.1 Utilisation autorisée. Vous pouvez permettre à Vos employés, agents, consultants, contractants, sous-traitants et fournisseurs que Vous avez autorisés ("Utilisateurs autorisés") d'accéder au Logiciel ou de l'utiliser, uniquement pour Vos besoins professionnels internes. Vous êtes responsable de tout accès au Logiciel ou de toute utilisation de ce dernier par tout Utilisateur autorisé. Les Utilisateurs autorisés sont obligatoirement des personnes physiques.

- i. Si Vous êtes une Entité sous licence, le Logiciel peut être utilisé par les employés de Vos divisions, filiales ou sociétés affiliées, nationales ou internationales, Vous contrôlant, étant contrôlées par Vous ou sous contrôle conjoint avec Vous. A des fins de clarté, le terme "contrôle" dans ce contexte signifie, soit :
 - a. la détention directe ou indirecte d'un total d'au moins cinquante pour cent (50 %) ou le taux maximal autorisé par la législation locale, si ce chiffre est inférieur, des actions avec droits de vote de Votre division, filiale ou société affiliée ; ou
 - b. le droit et le pouvoir de gérer et d'appliquer les conditions du présent Accord au sein du service, de la filiale ou de la société affiliée concerné.
- ii. L'utilisation du Logiciel sur un ou des ordinateurs appartenant à un tiers Vous proposant des services informatiques en rapport avec ce Logiciel est autorisée si :
 - a. Vous déployez tous les efforts raisonnables pour Nous informer de l'identité dudit tiers ; et que
 - b. Vous acceptez de vous porter garant(e) du respect du présent Accord par ce tiers.
- iii. L'installation du présent Logiciel sur un serveur Vous permettant d'accéder audit Logiciel ou à une de ses fonctionnalités, quelle qu'elle soit, via un réseau public ou sur Internet sans l'utilisation d'un portail sécurisé protégé par mot de passe est interdite, sauf si l'autorisation a été octroyée dans le cadre de l'établissement d'un accord de licence distinct conclu avec Nous.

2.2 Protection de l'identifiant utilisateur et du mot de passe. Vous obligerez chaque Utilisateur autorisé à avoir un identifiant utilisateur et un mot de passe de connexion ("Informations d'identification utilisateur") qui lui sont propres. Les Informations d'identification utilisateur sont strictement confidentielles et ne doivent être communiquées à aucune personne non autorisée. Nous n'assumerons aucune responsabilité au titre du présent Accord pour les actions entreprises à l'aide de Vos Informations d'identification utilisateur, y compris l'utilisation ou l'accès non autorisé résultant d'une utilisation abusive ou d'une appropriation illicite desdites Informations d'identification utilisateur. Vous devez immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires, y compris Nous avertir, pour mettre fin à l'accès de tout Utilisateur autorisé (a) au moyen de la résiliation des droits d'accès de l'Utilisateur autorisé (que ce soit par le biais de la

résiliation du contrat de travail, de l'interruption de la relation client ou autre), (b) si la sécurité des mots de passe a été compromise ou (c) si l'utilisation non autorisée est suspectée ou avérée.

2.3 Politique de confidentialité. Notre [Politique de confidentialité](#) décrit les modalités de collecte et d'utilisation des informations que Nous recueillons sur Vous et sur les systèmes sur lesquels le Logiciel a été installé.

2.4 Assistance. Minitab Vous fait bénéficier, sans frais supplémentaires et dans une mesure raisonnable, d'un service de support technique, conformément à Notre [Politique de support](#) publiée, pendant toute la période de distribution à grande échelle de la version actuelle de ce Logiciel, à la discrétion de Minitab, et pendant une (1) année supplémentaire.

2.5 Restrictions générales. Il Vous est interdit et Vous ne devez permettre à aucun Utilisateur autorisé ou tiers : (a) de modifier, copier, dupliquer, écrire, vendre, louer, prêter, placer sous licence, distribuer, concéder en sous-licence le Logiciel, de créer des oeuvres dérivées à partir de celui-ci, d'en créer une copie miroir, d'en extraire le contenu, d'en fournir l'accès ou de le mettre de quelque manière que ce soit à la disposition d'un tiers (sauf autorisation expresse en vertu du présent Accord) ou dans le cadre d'une offre de prestation de service ou de sous-traitance ; (b) d'utiliser le Logiciel pour fournir un service au bénéfice d'un tiers ou d'intégrer une partie quelconque du Logiciel à un tel service ; (c) d'accéder à tout ou partie du Logiciel afin de créer un produit ou un service en concurrence avec celui-ci ; (d) de procéder à une ingénierie inverse, désassembler, décompiler ou tenter d'obtenir le code source ou des API non publiques du Logiciel, sauf dans la mesure expressément autorisée par la législation applicable (et dans ce cas uniquement en Nous le notifiant par écrit à l'avance) ; (e) de retirer ou d'occulter tout droit restreint par l'Etat, tout autre avis de confidentialité ou de propriété, ou toute autre marque propriétaire ou de confidentialité que Nous aurions placés ou intégrés ; ou (f) de contourner l'authentification des Utilisateurs autorisés ou la sécurité du Logiciel ou de tout hôte, réseau ou compte lié au Logiciel. Vous Vous engagez à n'utiliser le Logiciel qu'à des fins légales et en conformité avec le présent Accord.

3. Période de validité de la licence ; renouvellement ; résiliation

3.1 Période de validité de la licence du Logiciel ; renouvellement. En fonction du type de licence que Vous avez acheté conformément au présent Accord, Vous bénéficiez d'une licence non exclusive, personnelle et limitée pour l'utilisation de ce Logiciel, laquelle est soumise aux termes, aux paiements des droits, aux conditions, aux restrictions et aux limitations ci-inclus :

- i. Pour un certain nombre de mois, selon la période de validité, si Vous avez une licence à terme.
- ii. Pour une durée d'une (1) année à compter du premier jour du mois suivant la date de Votre achat, si Vous avez une licence d'un an.
 - a. Une licence d'un an permet de recevoir sans frais supplémentaires les nouvelles versions du Logiciel au fur et à mesure qu'elles sont disponibles pendant la ou les périodes couvertes par la licence, tant que Vous respectez intégralement le présent Accord.

- iii. Pour une durée de trois (3) années à compter du premier jour du mois suivant la date de Votre achat, si Vous avez une licence de trois ans.
 - a. Les droits de licence d'une licence de trois ans sont fixes pendant trois (3) ans. Vous Vous en acquittez par trois (3) règlements identiques :
 - 1. à la date de Votre achat initial ;
 - 2. un (1) an après la date de Votre achat initial ; et
 - 3. deux (2) ans après la date de Votre achat initial.
 - b. Vous ne bénéficierez d'un accès continu au Logiciel qu'après le paiement des droits de licence, conformément à la section 1.1.iii.a ci-dessus ; et
 - c. Une licence de trois ans permet de recevoir sans frais supplémentaires les nouvelles versions du Logiciel au fur et à mesure qu'elles sont disponibles pendant la ou les périodes couvertes par la licence, tant que Vous respectez intégralement le présent Accord.
- iv. Vous ne bénéficierez d'un accès continu au Logiciel que si, avant l'expiration de la période de licence :
 - a. Nous recevons Votre paiement des droits de licence applicables pour le renouvellement figurant sur la facture de renouvellement que Nous Vous envoyons ; ou
 - b. Nous recevons un bon de commande ou toute autre confirmation écrite ou électronique que Nous jugeons acceptable confirmant Votre intention de renouveler l'abonnement et de Vous acquitter des droits de licence applicables figurant sur la facture de renouvellement que Nous Vous envoyons.
- v. Un renouvellement de la licence après l'expiration des droits de licence sera soumis à des frais de réactivation de 2 % des droits de licence applicables pour la période renouvelée ou de 750,00 \$ USD, le montant plus élevé prévalant, qui seront ajoutés à la facture de renouvellement que Nous Vous envoyons.
- vi. Au moment du renouvellement, une licence peut être renouvelée pour une période d'un an ou de trois ans en s'acquittant des droits de licence applicables.

3.2 Désactivation du mécanisme. Le présent Logiciel contient un mécanisme conçu pour une désactivation automatique :

- i. dans le cas de licences à terme, à la fin de la période de validité de la licence ;
- ii. dans le cas de licences d'un an, à la fin de chaque période de validité annuelle jusqu'à ce que l'Accord soit renouvelé ; et
- iii. dans le cas de licences de trois ans : à la fin de chaque année pendant les trois (3) années de la période de validité, sauf si les droits de licence requis sont acquittés conformément à la section 3.1.iii.a, et à la fin de chaque période de trois ans, sauf si l'Accord est renouvelé.

3.3 Résiliation pour des raisons pratiques. Vous pouvez résilier le Logiciel pour des raisons pratiques à tout moment en Nous le notifiant par écrit. Si Vous décidez de mettre à terme à l'utilisation du Logiciel pour des raisons pratiques (a) Vous n'aurez droit à aucun remboursement d'une partie quelconque du droit de licence que Vous aurez déjà versé et (b) Vous restez dans l'obligation de Nous payer tout montant restant dû pour un abonnement de trois ans, conformément à la section 3.1.iii.

3.4 Résiliation motivée. Le présent Accord et Votre utilisation du présent Logiciel peuvent être résiliés par Vous ou par Nous en cas de violation substantielle de cet Accord et si une telle violation n'est pas corrigée sous trente (30) jours après notification à la partie défaillante. A la suite de cette résiliation :

- i. Vous acceptez non seulement de cesser immédiatement d'utiliser toutes les copies du présent Logiciel octroyé sous licence en vertu des présentes, mais aussi de les détruire et, à Notre demande, de Nous fournir une certification écrite de cette action ;
- ii. Vous n'aurez droit à aucun remboursement d'une partie quelconque du droit de licence que Vous aurez déjà versé, quel que soit le type de licence acheté ; et
- iii. Vous restez dans l'obligation de Nous payer tout versement échu restant conformément à la section 3.1.iii.a, dans le cas d'une licence de trois ans, sauf si Nous sommes la partie défaillante.

4. Droits de licence

4.1 Droits de licence ; ajout d'Utilisateurs autorisés. Les droits de licence dont Vous Vous acquittez conformément aux factures que Nous Vous adressons concernant le Logiciel régissent le nombre d'Utilisateurs autorisés pour la Période de validité applicable de la licence. Il est possible d'augmenter le nombre maximal d'Utilisateurs autorisés du Logiciel pendant la Période de validité de la licence moyennant des frais d'utilisation supplémentaires pour la période restante de Votre Période de validité de la licence en vigueur. Sauf mention contraire expresse dans le présent Accord, toutes les obligations de paiement sont non annulables et tous les frais sont non remboursables.

4.2. Modalités de paiement. L'échéance du paiement de Vos droits de licence correspondant à la Période de validité de la licence est fixée par la facture que Nous Vous adressons.

4.3. Taxes. Tous les droits de licence sont exclusifs de tout tarif, toute taxe ou tout droit imposé ou prélevé par un Etat ou un organisme public.

5. Droits de propriété ; informations confidentielles

5.1. Droits de propriété. Vous reconnaissez que Nous conservons tous les droits, titres de propriété et intérêts (y compris tous les brevets, droits d'auteurs, marques commerciales, secrets commerciaux et tout autre droit de propriété intellectuelle) relatifs au Logiciel et aux documents et technologies sous-jacents et connexes, ainsi que toute oeuvre dérivée et transformée, modification ou amélioration de tout ce qui est mentionné ci-dessus. Le présent Accord ne constitue en rien une vente du Logiciel. Nous sommes le propriétaire exclusif de l'ensemble des droits sur toute copie, traduction, modification, adaptation ou dérivation du Logiciel, y compris sur toute amélioration ou tout développement du Logiciel que Vous pouvez suggérer.

5.2. Informations confidentielles. Chaque Partie (en tant que "Partie bénéficiaire") fera preuve d'autant de diligence que pour protéger la confidentialité de ses propres informations confidentielles de même ordre (et au minimum d'une diligence raisonnable) afin de (a) n'utiliser

aucune Information confidentielle de la Partie procédant à la divulgation (la "Partie divulgatrice") à des fins autres que celles du présent Accord, et (b) sauf autorisation expresse par écrit de la Partie divulgatrice, limiter l'accès aux Informations confidentielles de la Partie divulgatrice à ses propres employés et contractants et aux employés et contractants de ses sociétés affiliées qui en ont besoin à des fins conformes au présent Accord et qui ont conclu avec la Partie bénéficiaire des accords de confidentialité aussi protecteurs, en substance, des Informations confidentielles que les dispositions des présentes. La Partie bénéficiaire peut divulguer des informations dans la mesure ou la législation ou la décision d'un tribunal l'exige, sous réserve qu'elle en informe la Partie divulgatrice à l'avance et qu'elle coopère à toute tentative d'obtenir qu'elles soient considérées comme confidentielles.

6. INDEMNISATION

6.1 Indemnisation de Notre part. Nous défendrons ou réglerons à Nos frais toute réclamation déposée à Votre encontre par un tiers, alléguant que le présent Logiciel, utilisé conformément au présent Accord, contrevient aux droits d'auteur, à un brevet ou à une marque commerciale dudit tiers. Nous Vous indemniserons et Vous exonérerons de tous dommages-intérêts ou frais auxquels Vous seriez condamné ou que Nous aurions convenus à l'issue d'un règlement amiable (dont les honoraires d'avocat dans une mesure raisonnable) en conséquence d'une telle réclamation, à condition que Vous Nous notifiiez immédiatement une telle réclamation, que Vous Nous permettiez de contrôler la défense, la procédure ou le règlement concernant une telle réclamation et que Vous coopériez avec Nous dans le cadre de l'enquête, de la défense et/ou du règlement connexes. Si une accusation de violation relative à Votre utilisation du présent Logiciel est ou peut être formulée, Nous, à Notre discrétion et à Nos frais, (a) Vous autoriserons à continuer d'utiliser le présent Logiciel, ou (b) remplacerons ou modifierons le présent Logiciel afin d'éliminer la violation tout en fournissant des performances fonctionnellement équivalentes. Si aucune des options (a) et (b) n'est raisonnablement envisageable, à Notre seule discrétion, Nous pouvons résilier Votre licence du présent Logiciel et Nous Vous rembourserons au prorata les frais que Vous avez payés d'avance pour la durée restante de validité du présent Logiciel. Nous n'avons aucune obligation de Vous indemniser dans le cas où une accusation de violation ou d'appropriation illicite résulte (i) d'une correction ou d'une modification du présent Logiciel qui n'a pas été apportée par Nous ni en Notre nom, (ii) de ressources fournies par Vous en rapport avec des personnalisations ou des modifications demandées du présent Logiciel ou (iii) de l'utilisation, de la combinaison ou de l'incorporation du présent Logiciel, ou de ses améliorations, avec des produits ou services non fournis par Nous. Vous reconnaissez que l'indemnisation dans la présente section énonce Votre seul recours et Notre unique responsabilité pour toute accusation de violation.

6.2 Indemnisation par Vous. Vous Nous indemnisez et Nous exonérerez de tous dommages-intérêts ou frais auxquels Nous serions condamnés ou que Vous auriez convenus à l'issue d'un règlement amiable (dont les honoraires d'avocat dans une mesure raisonnable) en conséquence de toute réclamation déposée par un tiers qui fait suite ou est liée à (a) un quelconque produit ou service offert par Vous en relation avec Votre utilisation du présent Logiciel ; (b) Votre utilisation, combinaison ou incorporation du présent Logiciel, ou de ses améliorations, avec des produits ou services non fournis par Nous ; ou (c) une violation de Votre

part des lois et réglementations applicables qui protègent les droits de propriété intellectuelle ou les droits d'autrui.

7. GARANTIE LIMITEE

Nous garantissons que les fonctions du présent Logiciel fonctionneront en conformité substantielle avec sa documentation et sans erreur de programmation considérable, mais Nous ne garantissons pas que tous les défauts seront corrigés. Nous pouvons modifier et mettre à jour le Logiciel (auquel cas Nous pouvons mettre à jour en conséquence les documents applicables), étant entendu que de telles mises à jour ne réduisent pas de façon substantielle la fonctionnalité générale du Logiciel. Notre responsabilité entière, et Votre recours exclusif en cas de violation de cette Garantie limitée seront, à Notre convenance, soit (a) le remplacement du Logiciel par une option raisonnable, ou (b) la résiliation du présent Accord et le remboursement au prorata des frais que Vous avez payés d'avance pour la durée restante de validité du présent Logiciel. Cette garantie limitée exclut toute réclamation résultant de Votre modification non autorisée du présent Logiciel ou de l'utilisation ou de l'incorporation du présent Logiciel d'une manière pour laquelle il n'est ni conçu ni autorisé.

8. EXONERATION DE GARANTIE

SAUF MENTION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LA SECTION 7, LE LOGICIEL, ET TOUS LES LOGICIELS ACCESSIBLES AU PUBLIC INCLUS DANS LE LOGICIEL, SONT FOURNIS "TELS QUELS" ET NOUS N'OFFRONS AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, REQUISE PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES CONCERNANT LA QUALITE MARCHANDE, LA PROPRIETE, L'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU LA NON-CONTREFAÇON. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE L'UTILISATION DU LOGICIEL NE FERA L'OBJET D'AUCUNE INTERRUPTION NI ERREUR. VOUS POUVEZ JOUIR D'AUTRES DROITS PREVUS PAR LA LOI, MAIS LA DUREE DES GARANTIES STATUTAIRES, LE CAS ECHEANT, SONT LIMITEES A LA PERIODE LA PLUS COURTE PERMISE PAR LA LOI.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE

9.1 Renonciation concernant les dommages consécutifs. SAUF DANS LE CADRE DE LEURS OBLIGATIONS RESPECTIVES AU TITRE DE LA SECTION 6 (INDEMNISATION), D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE, D'UNE GRAVE NEGLIGENCE OU D'UNE FRAUDE, AUCUNE DES DEUX PARTIES – NI SES SOCIETES AFFILIEES – NE SAURAIT ETRE RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE – OU SES SOCIETES AFFILIEES – EN CAS DE PERTE DE JOUISSANCE, D'INTERRUPTION D'ACTIVITE, DE FRAIS DE RETARD OU DE DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS, CONSECUTIFS OU REPARATOIRES DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT (Y COMPRIS LE MANQUE A GAGNER), INDEPENDAMMENT DE LA FORME DES POURSUITES – QUE CELA RELEVE D'UNE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE, DELICTUELLE (Y COMPRIS DE NEGLIGENCE), STRICTE OU AUTRE –, MEME SI ELLE EST PREVENUE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ETATS ET CERTAINES

JURIDICTIONS, NOTAMMENT LES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN, INTERDISENT LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE POUR DOMMAGES CONNEXES OU CONSECUTIFS. PAR CONSEQUENT, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS CONCERNENT PAS.

9.2 Limite de responsabilité. SAUF DANS LE CADRE DE SES OBLIGATIONS RESPECTIVES AU TITRE DE LA SECTION 6 (INDEMNISATION), D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE, D'UNE GRAVE NEGLIGENCE OU D'UNE FRAUDE, CHAQUE PARTIE – ET SES SOCIETES AFFILIEES – ASSUME ENVERS L'AUTRE PARTIE – OU SES SOCIETES AFFILIEES – (POUR TOUT TYPE DE DOMMAGE OU DE RESPONSABILITE) UNE ENTIERE RESPONSABILITE QUI NE SAURAIT DEPASSER LE MONTANT EFFECTIVEMENT PAYE DURANT LES 12 MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT DONNANT LIEU A LA RECLAMATION.

10. Divers

10.1 Contractants indépendants. Les Parties sont contractants indépendants. Les Parties ne présentent pas de relations de partenariat, de coentreprise, de salariat, de franchise ou d'agence. Aucune Partie ne saurait disposer du pouvoir d'obliger l'autre Partie ou d'encourir des obligations au nom de l'autre Partie sans son accord écrit préalable.

10.2 Cession. Le présent Contrat et la licence du Logiciel ne peuvent pas être revendus, cédés ou transférés à une autre personne ou entité sans Notre autorisation écrite, laquelle ne sera pas refusée sans justification raisonnable.

10.3 Contrôles d'exportation. Vous acceptez de respecter l'intégralité des lois et réglementations des Etats-Unis en matière d'exportation et d'importation et de toute autre juridiction applicable. Sans limiter la portée de ce qui précède, (a) Vous déclarez et garantisiez que ni Vous, ni Vos responsables, dirigeants, directeurs, membres de Votre ou Vos entreprise(s) et ceux de Vos sociétés affiliées ne sont mentionnés dans aucune liste des Parties interdites ou limitées du gouvernement des Etats-Unis ni situés dans un pays (ni citoyen d'un tel pays) sujet à l'embargo des Etats-Unis ou ayant été désigné par le gouvernement des Etats-Unis comme un pays "soutenant les terroristes" et (b) Vous ne saurez permettre à aucun tiers l'accès ou l'utilisation du Logiciel en violation d'un embargo, d'une interdiction ou d'une restriction d'exportation des Etats-Unis.

10.4 Vérification d'utilisation. Vous acceptez de conserver des registres suffisamment détaillés pour permettre une vérification tangible que Votre utilisation de Notre Logiciel est conforme aux conditions générales du présent Accord. Nous, ou Nos représentants spécifiquement désignés, pourront contrôler Votre respect du présent Accord, à Nos frais, pendant la durée de l'Accord et une période d'un (1) an par la suite. La vérification fera l'objet d'un préavis raisonnable et interviendra pendant les heures de travail habituelles, sans que cela ne perturbe déraisonnablement Vos activités. Si la vérification révèle une utilisation sans licence de Notre Logiciel, Vous devrez immédiatement commander des licences suffisantes à notre tarif en vigueur pour pouvoir l'utiliser. Si un niveau important d'utilisation sans licence est découvert

(défaut de licence de 5 % ou plus), Vous devrez Nous rembourser les frais encourus pour la vérification et l'acquisition des licences supplémentaires nécessaires sous trente (30) jours. Si après vérification, Nous ne découvrons pas un niveau important d'utilisation sans licence de Notre Logiciel, Nous n'engagerons pas d'autre vérification de cette Entité sous licence pendant au moins un (1) an. Nous utiliserons les informations obtenues lors de la vérification de conformité uniquement pour faire valoir Nos droits et déterminer si Vous respectez les conditions applicables du présent Accord.

10.5 Utilisation par les pouvoirs publics. Le Logiciel constitue un logiciel informatique à accès limité et est fourni au gouvernement des Etats-Unis en étant soumis à des droits restreints tels que décrits dans le règlement FAR 52.227-14. Toute autre donnée technique fournie au gouvernement des Etats-Unis conformément au présent Accord constitue des données à droits limités et est soumise à des droits limités tels que décrits dans les réglementations FAR 52.227-14 et DFARS 252.227-7015. Si un organisme public réclame des droits qui ne lui sont pas accordés par le présent Accord, il doit entamer des négociations avec Nous pour déterminer si les termes pour accorder ces droits sont acceptables, et un addenda écrit mutuellement acceptable accordant ces droits devra être joint au présent Accord.

10.6 Droit applicable. Le présent Contrat est régi par les lois du Commonwealth de Pennsylvanie (Etats-Unis) et interprété conformément à ces dernières, à l'exclusion expresse de l'application des dispositions relatives aux conflits de législations. La juridiction compétente sera celle des tribunaux d'Etat se trouvant dans le Commonwealth de Pennsylvanie (Etats-Unis). La Convention des Nations Unies sur les contrats pour la vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au présent Accord.

10.7 Indépendance des dispositions. Si une disposition du présent Accord est jugée non valable ou non applicable par une autorité compétente, ladite disposition sera interprétée de manière à être réduite ou limitée afin d'être applicable dans la mesure maximale autorisée par la compatibilité avec la loi telle qu'elle apparaît alors. Le caractère non valable ou non applicable d'une quelconque disposition particulière du présent Contrat n'aura pas de répercussions sur ses autres dispositions, et ce dernier sera interprété à tous égards comme si la disposition non invalide ou non applicable en question était omise.

10.8 Mesure injonctive. Vous reconnaissez que le Logiciel comprend des secrets commerciaux ainsi que des ressources uniques, confidentielles et de valeur de Minitab, et que Nous avons le droit d'obtenir toute réparation équitable et légale à Notre disposition en cas de violation ou menace de violation du présent Accord ou de Nos droits au regard du Logiciel, y compris des mesures injonctives.

10.9 Renonciations. Aucune renonciation n'en sera déduite si une Partie fait valoir ses droits ou manque de faire valoir ses droits en vertu du présent Accord. Aucune renonciation ne sera effective à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par un représentant dûment autorisé au nom de la Partie affirmant renoncer à un droit.

10.10 Priorité. En l'absence d'un accord de licence écrit distinct ou de conditions supplémentaires mentionnées sur la facture que Vous avez reçue de Notre part, le présent Accord

supplante tout terme conflictuel ou additionnel contenu dans un bon de commande du Logiciel émanant de Vos services, ou supplante tout terme conflictuel ou additionnel contenu dans n'importe quelles conditions générales émanant de Vos services, et lesdits termes conflictuels ou additionnels sont expressément exclus à moins d'avoir été spécifiquement acceptés et consignés par écrit par Minitab.

10.11 Mises à jour des conditions. Nous pouvons ponctuellement mettre à jour la Politique de support et la Politique de confidentialité de Minitab (collectivement dénommées "Politiques de Minitab") afin de prendre en compte l'évolution des législations, réglementations, améliorations des procédés et changements de pratiques. Si une mise à jour réduit considérablement Nos obligations à Votre égard ou augmente considérablement Vos obligations à Notre égard, Nous Vous en informerons en respectant un préavis raisonnable (potentiellement par le biais du Service applicable). Nous déploierons tous les efforts raisonnables pour Vous avertir des mises à jour (potentiellement par le biais d'un e-mail ou de Notre site Web). Si Vous Vous opposez à une mise à jour au motif qu'elle réduit considérablement Nos obligations à Votre égard, qu'elle augmente considérablement Vos obligations à Notre égard ou qu'elle empêche les Parties de se conformer à leurs obligations respectives en vertu du présent Accord ou de la législation applicable, alors, sur objection écrite de Votre part, Vous pouvez résilier le Logiciel, conformément aux conditions du présent Accord. En cas de résiliation en vertu de la présente section, Nous Vous rembourserons au prorata les frais que Vous avez payés d'avance pour la durée restante de validité du Logiciel. Vous devez Nous informer de toute demande de résiliation en vertu de la présente section par préavis conformément à la section 10.13 (Notification) et par e-mail à Legal@minitab.com dans un délai de 10 jours à compter de la réception du préavis de mise à jour des Politiques de Minitab. Une telle résiliation sera effective 10 jours à compter de la réception de Votre notification. Si Vous continuez d'utiliser le Logiciel après Notre préavis relatif à la mise à jour des Politiques de Minitab, Vous acceptez la mise à jour des conditions des Politiques de Minitab.

10.12 Intégralité de l'Accord ; modifications. Le présent Accord ainsi que tout terme figurant à l'adresse URL ci-incluse (y compris, sans s'y limiter, ceux des Politiques de Minitab, ainsi que de toute confirmation d'achat et/ou de renouvellement ou de facture que Vous avez reçue de Notre part) constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les parties quant à Votre utilisation du présent Logiciel. Ils annulent et remplacent tout accord antérieur, oral ou écrit, entre les parties. Toute variation par rapport aux conditions du présent Accord apparaissant dans un document qui n'a pas été signé par Vous et par Minitab n'aura aucune force exécutoire.

10.13. Notification. Sauf mention contraire dans le présent Contrat, toute notification doit s'effectuer par écrit et sera réputée donnée : (a) dès sa remise en mains propres ; (b) dès sa réception par son destinataire si elle a été envoyée par un service de coursier en 24 heures reconnu (avec accusé de réception) ; ou (c) le quatrième jour ouvrable suivant son envoi. Toute notification est à envoyer à Minitab, LLC, Attention: Legal Department, Quality Plaza, 1829 Pine Hall Road, State College, Pennsylvania 16801, Etats-Unis, ou à Vous à l'adresse électronique que Vous avez fournie à Minitab, ou à une autre adresse que l'une ou l'autre des parties peut, de temps à autre, fournir à l'autre partie conformément à la présente disposition relative aux notifications.

10.14 Survie. Toutes les dispositions survivantes, y compris les sections 2,3, 3,1 (dans la mesure où des frais sont dus et exigibles), 3.4, 3.5, 4, 6, 8, 9 et 10, survivront à la résiliation du présent Accord.

LAV : 04152022